

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 17 septembre 2021 à 20 heures 00 minutes
Salle de réunion de la mairie de Montcombroux-les-Mines

Présents :

M. AUJAY DE LA DURE Guillaume, M. BELEY Jean-Yves, Mme COLAS Sophie, M. JALLET Nathan, Mme LACROIX Béatrice, M. LACROIX Guillaume, M. MALLOT Ludovic, M. MINARD Michel Amédée, M. THINET Eric

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme COLAS Sophie

Président de séance : M. LACROIX Guillaume

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 30 juillet 2021.

2 - ZONES DE REVITALISATION DES COMMERCES EN MILIEU RURAL

Monsieur le Maire explique aux membres présents que la Préfecture a adressé un courrier afin de délibérer pour instituer, en faveur des commerces de proximité ou artisans, des exonérations partielles ou totales de:

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- cotisation foncière des entreprises (CFE)
- cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les exonération totales de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la cotisation foncières des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en faveur des commerces de proximité ou artisans.

3 - ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le maire donne lecture d'une demande d'admission en non-valeur.

Monsieur le Maire précise que ces documents nous ont été transmis par Monsieur le Trésorier de Lapalisse.

Les sommes impayées concernent des particuliers pour un montant de 3577,73€ et la Smacl Assurance pour un montant de 1504,53€.

Le montant de la somme à recouvrer est de 5082,26€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter l'admission en non-valeur le montant de 3577,73€ et de refuser l'admission en non-valeur le montant de 1504.53€ correspondant à la SMACL assurance.

4 - CONTRAT DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe les conseillers présents qu'à la suite de la déclaration de vacance de poste pour le poste Adjoint administratif principal de 2ième classe, il a reçu une candidate.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de renouveler le contrat de l'agent en poste actuellement pour une durée de 2 ans, 32h par semaine avec heures complémentaires et supplémentaires si nécessaire. Prise de fonction au 01/10/2021 jusqu'au 30/09/2023.

5 - QUESTIONS DIVERSES

- Mariage :

Monsieur le Maire explique que des administrés souhaitent se marier dans la Commune le week-end de l'élection Présidentielle mais peuvent décalés d'une semaine si besoin.

La salle des mariages et des réunions étant la même, Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal. Pour la bonne organisation des deux évènements, il serait préférable de décaler d'une semaine comme proposé par les administrés concernés.

- Décoration Noël :

Monsieur le Maire demande s'il était possible de fixer la pose des décorations de Noël afin que celle-ci soit en place pour la Sainte Barbe, début décembre.

La semaine 47-48 est proposée.

- Communauté de Communes :

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'un mail a été reçu l'après-midi même de la Communauté de Communes afin de demander à la Commune, le reversement de la Dotation Générale de Décentralisation perçue en 2019 concernant l'élaboration du PLU pour un montant de 7064,91€.

Une demande sera faite à la Communauté de Communes afin de comprendre à quoi correspond ce remboursement imprévu.

Levée de séance à 21h30.

